



**ASSOCIATION « LA LIGUE DE DÉFENSE DES CONDUCTEURS »**

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901*

**116 rue de Charenton  
75012 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**ASSOCIATION « LA LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS »**

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901*

116 rue de Charenton  
**75012 PARIS**

**R A P P O R T**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011**

ooo 0 ooo

Aux membres dirigeants,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 11 juin 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de l'Association LA LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations,**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans les notes de l'annexe des comptes, ont été correctement appliquées et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et CRC n°99-01.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

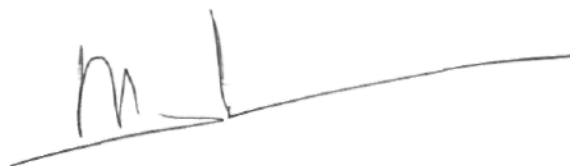
## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 13 juin 2012

**Le Commissaire aux Comptes  
SAS ELYSEA CONSEIL**



**Marc de SALINELLES  
Président**

ACTIF		Brut	Amort. et provisions	Net		PASSIF		Net		
				31/12/2011	31/12/2010			31/12/2011	31/12/2010	
Actif immobilisé	<u>Actif immobilisé</u>					Fonds associatifs	<u>Fonds propres :</u>			
	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial - Autres						Fonds associatifs sans droit de reprise Ecart de réévaluation Réserves	30 000		
	Immobilisations corporelles						Report à nouveau <b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	105 499 94 454	148 669 -13 169	
	<b>Total des immobilisations</b>	5 000		5 000			<b>Total des fonds propres</b>	229 953	135 500	
Actif circulant	Immobilisations financières	5 000		5 000		Fonds associatifs	<u>Autres fonds associatifs :</u>			
							Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
							Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées			
							<b>Total des autres fonds associatifs</b>	0	0	
							<b>Total des fonds associatifs</b>	229 953	135 500	
							Provisions	Provision pour risques Provisions pour charges		
								<b>Total des provisions</b>		
							Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
								<b>Total des fonds dédiés</b>		
		Avances et Acomptes versés sur commandes						Dettes	<u>Dettes financières</u>	
	<u>Créances</u>					Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Usagers et comptes rattachés	16 946		16 946		<u>Dettes d'exploitation</u>	Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		64 563 15 781	52 935 13 455
	Autres créances	34 562		34 562		<u>Dettes diverses</u>	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
	Valeurs mobilières de placement	20 032		20 032		<b>Total des dettes</b>	80 344		66 390	
	Disponibilités	158 768		158 768						
	Caisse	139		139						
	<b>Total de l'actif circulant</b>	230 447		230 447	136 742					
	Charges constatées d'avance	74 850		74 850	65 148		Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>310 297</b>		<b>310 297</b>	<b>201 890</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>310 297</b>	<b>201 890</b>	

CHARGES		Net		PRODUITS		Net	
		31/12/2011	31/12/2010			31/12/2011	31/12/2010
Charges d'exploitation	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			Produits d'exploitation	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
	Achats				Ventes de marchandises, de produits fabriqués	55 185	39 907
	Variation de stock				Prestations de services		
	Autres achats et charges externes	976 993	836 065		Productions stockées		
	Impôts, taxes et versements assimilés	367	618		Production immobilisée		
	Rémunération du personnel	48 170	34 938		Subventions d'exploitation		
	Charges sociales	18 293	13 083		Dons	1 132 647	831 628
	Subventions accordées par l'association				Cotisations	90	
	Dotation aux amortissements et dépréciations				Legs et donations		
	Dotation aux provisions				Autres produits de gestion courante		
Autres charges	50		Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
			Autres produits	1 617			
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 043 873</b>	<b>884 704</b>		<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 189 539</b>	<b>871 535</b>
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et charges financières	13			Intérêts et produits financiers	182	
	<b>Total charges financières</b>	<b>13</b>	<b>0</b>		<b>Total produits financiers</b>	<b>182</b>	<b>0</b>
charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		
		51 381	0			0	0
	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>						
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				(+) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 095 267</b>	<b>884 704</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 189 721</b>	<b>871 535</b>
	<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>94 454</b>	<b>-13 169</b>				
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 189 721</b>	<b>871 535</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 189 721</b>	<b>871 535</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature	<b>CHARGES</b>			Evaluation des contributions volontaires en nature	<b>PRODUITS</b>		
	Secours en nature				Bénévolat		
	Mise à disposition gratuite de biens et services				Prestations en nature		
	Personnel bénévole				Dons en nature		

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2011
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virement p à p	Cessions	

Incorporelles	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						

Corporelles	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui						
	Constructions instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						

Financières	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			5 000			5 000
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			<b>5 000</b>			<b>5 000</b>

<b>TOTAL</b>			<b>5 000</b>			<b>5 000</b>
--------------	--	--	--------------	--	--	--------------

## AMORTISSEMENTS AU 31/12/2011

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Amortissements au 31/12/2011
			Augmentations		Diminutions		
<b>Incorporelles</b>	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>Corporelles</b>	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui						
	Constructions instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers							
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
<b>TOTAL</b>							

		31/12/2011	1 an au plus	plus d'1 an
Créances	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	16 947	16 947	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	34 562	34 562	
	Charges constatées d'avances	74 850	74 850	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>126 359</b>	<b>126 359</b>		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2011	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 563	64 563		
	Personnel et comptes rattachés	7 321	7 321		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 460	8 460		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>80 344</b>	<b>80 344</b>			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



31/12/2011

<b>Total des Charges à payer</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FACTURES NON PARVENUES		<b>8 666</b>
Dettes fiscales et sociales		<b>6 937</b>
DETTES PROV/CP		4 590
CHARGES SOCIALES SUR CP		2 065
ETAT-CHARGES A PAYER		282

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles		30 000		30 000
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	148 669		43 169	105 500
Résultat de l'exercice	-13 169	13 169		-
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>135 500</b>	<b>43 169</b>	<b>43 169</b>	<b>135 500</b>

## **LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS**

Association Loi 1901

### **ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **310 297 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **1 189 721 euros** et un total **charges** de 1 095 267 euros, dégageant ainsi un **résultat** de **94 454 euros**.

L'exercice considéré débute le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et finit le 31 décembre 2011.  
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **Faits caractéristiques de l'exercice :**

Par décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2011, il a été décidé de modifier le nom de l'association « LIGUE DE DEFENSE DES CITOYENS » en « LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS » et de compléter son objet social en mettant en priorité la défense des conducteurs.

Après avoir débattu, le conseil d'administration a par ailleurs décidé à l'unanimité le 19 décembre 2011 de procéder à un don de cinquante mille euros de l'association « LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS » à une autre association proche agissant en France et nouvellement créée dénommée « DEFENSE CITOYENS ».

#### **Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture :**

L'association a emménagé dans de nouveaux bureaux administratifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les principales méthodes utilisées sont :

### **Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dons collectés**

Le montant des dons encaissés au début de l'année 2012 donnant droit à un reçu fiscal au titre de l'année fiscale 2011 s'élève à 26 058 €.

### **Fonds dédiés**

L'association n'a pas dotée de fonds dédiés.

### **Engagement hors-bilan**

Caution financière reçue de la Société Générale à hauteur de 20 000 euros.

### **Engagement retraite**

Aucun accord particulier n'a été signé.

A ce jour, les engagements constatés ne sont pas significatifs.

### **Détail des charges exceptionnelles**

Don et libéralités : 50 000 euros

Charges exceptionnelles sur opération de gestion : 1 258 euros

Pénalités et amendes : 123,29 euros

Total des charges exceptionnelles : 51 381,29 euros

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)		RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)	
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		16 485	T1
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		954 122	ST1	<b>RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>		1 132 647	T2
<b>1.1. Réalisées en France</b>	954 122			<b>1.1. Dons et legs collectés</b>			
- Actions réalisées directement	904 122			- Dons manuels non affectés	1 132 647		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	50 000			- Dons manuels affectés			
				- Legs et autres libéralités non affectés			
				- Legs et autres libéralités affectés			
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>	0,00			<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	0,00		
- Actions réalisées directement	0,00						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		80 121	ST2				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	80 121						
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0,00						
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	61 024	61 024	ST3				
		1 095 267	T3 = ST1+ST2+ST3				
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	1 095 267			<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	1 189 721		
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	0,00			<b>II - REPRISES DES PROVISIONS</b>	0,00		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	0,00			<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	0,00		
				<b>V - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>	0,00	0,00	T4
				(cf tableau des fonds dédiés)			
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	94 454			<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	1 189 721			<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	1 189 721	1 132 647	T2 + T4
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		5 000	T5				
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		0,00	T5 bis				
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		1 100 267	T6 = T3+T5 - T5bis	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		1 100 267	T6
				<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		48 865	T7 = T1+T2+T4 - T6
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
Missions sociales				Bénévolat			
Frais de recherche de fonds				Prestations en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges				Dons en nature			
Total	-----			Total	-----		

# **LIGUE DE DEFENSE DES CONDUCTEURS**

*Association Loi 1901*

## **ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES**

### **1. CADRE LEGAL DE REFERENCE**

La Ligue de Défense des Conducteurs a établi le compte d'emploi annuel des ressources selon le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Les règles d'établissement du CER n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

En 2011, la section « Ligue de défense des Conducteurs » a comme en 2010 représenté 100 % de l'activité de l'association. Suite aux décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2011, cette section a été absorbée pour donner lieu à part entière à l'association nouvellement renommée « Ligue de défense des Conducteurs », dont l'objet social a été étendu. A ce titre, le compte d'emploi des ressources présenté inclut l'ensemble des deux anciennes sections ; la section « citoyens » n'ayant pas eu d'activité au cours de l'exercice.

### **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES**

A l'aide d'une comptabilité analytique, la ventilation entre les différentes rubriques des emplois du Compte d'emploi des Ressources a été faite sur la base des règles suivantes :

#### **2.1. Règles et méthodes relatives aux postes d'emploi**

##### **2.1.1. Missions sociales**

Organisme d'intérêt général, la Ligue de Défense des Conducteurs a un objet éducatif, scientifique et social. La réalisation des missions sociales de l'Association correspond à ses moyens d'action statutaires découlant de son objet (articles 2 et 5 des statuts de l'Association).

L'association a pour objet la défense des conducteurs comprise dans le sens le plus large notamment :

- l'amélioration de la sécurité routière en passant à une politique efficace qui se fasse avec les conducteurs et non pas contre eux ;
- le combat contre les excès de la répression routière à l'égard des conducteurs ;
- la défense des conducteurs, et tout particulièrement ceux ayant une conduite responsable et qui sont pourtant actuellement victimes :
  - d'une répression systématique, de plus en plus brutale, sans commune mesure avec les résultats obtenus en matière de sécurité routière ;
  - d'une mise en accusation généralisée, les automobilistes étant tous mis dans le même sac et transformés en "délinquants routiers" responsables de "violence routière" ;
  - d'une recherche systématique de recettes fiscales, par la multiplication des radars et des amendes adressées par millions aux conducteurs.

L'association a aussi pour but l'adoption d'une législation et d'une réglementation harmonieuses en matière de circulation qui préserve les libertés et la sécurité de chacun et exclue la répression absurde.

L'association défend tous les conducteurs de véhicules ou engins, motorisés ou non, susceptibles d'emprunter la voie publique ainsi que les piétons qui ont chacun droit à la liberté de circuler, de conduire et d'être en sécurité.

La défense des conducteurs passe par l'analyse critique et l'émission de propositions sur les politiques de transport, de circulation, de sécurité et répression routière qui ont des incidences juridiques et financières majeures sur la vie quotidienne des citoyens.

De manière plus générale, l'association a pour objet la défense des citoyens face aux dysfonctionnements et dérives de l'Etat et de son administration. Il s'agit en particulier d'empêcher :

- les atteintes à la sûreté personnelle: déni de justice, violation de la présomption d'innocence, erreurs judiciaires ;
- les entraves à la liberté de travailler : grèves abusives dans les services publics, excès des réglementations sociales, contraintes administratives ;
- les atteintes au droit de propriété: expropriations abusives, prélèvements confiscatoires, gaspillages et détournements de fonds publics ;
- l'insécurité juridique découlant de la multiplication des lois et de la complexité administrative ;
- les violations des libertés d'expression et d'opinion.

### Moyens d'actions

Les moyens d'actions s'articulent autour de trois axes :

- Etude et recherche : production de l'information utile à la préservation des droits des conducteurs et des citoyens ;
- Communication : diffusion de cette information pour éclairer les conducteurs et les citoyens ;
- Intervention : participation au débat public pour obtenir des politiques publiques garantissant mieux les droits et intérêts des citoyens face à l'administration.

L'association met en œuvre tout moyen utile, notamment :

- réalisation ou financement d'études, enquêtes, sondages ;
- édition de brochures, revues, ouvrages ;
- diffusion d'informations par tous canaux permettant de toucher le plus grand nombre ;
- rencontres avec les journalistes, les hommes politiques, les universitaires ;
- organisation de conférences et colloques.

L'association s'efforce de mettre en œuvre ces moyens au fur et à mesure que ses ressources le lui permettent. Elle peut toutefois constituer des réserves destinées à des projets ultérieurs nécessitant par exemple une mise de fonds importante pour leur démarrage. Enfin, l'association constituera, dès qu'elle le pourra, une réserve de précaution et de sécurité destinée à pérenniser sa capacité à agir.

L'association peut mettre en commun ou mettre à disposition des moyens avec d'autres organismes à but non lucratif poursuivant des buts similaires ou proches en matière de défense des conducteurs ou de défenses des citoyens.

### Projets

Les projets soutenus par l'Association lui sont présentés par son bureau.

Le détail des missions sociales réalisées directement en France pour l'exercice 2011 est :

- Sensibilisation du grand public aux réalités de la répression routière, enquête nationale sur la sécurité routière : 588 108 € ;
- Campagnes de mobilisation pour un changement de la politique de sécurité et de répression routière : 167 811 € ;
- Autres actions d'information et de mobilisation (site internet, bulletins d'information, études, manifestation, relations presses, relations avec les élus) : 198 203 €, incluant un don de 50 000 € à une association proche agissant en France et nouvellement créée dénommée « DEFENSE CITOYENS ».

#### **2.1.2. Frais d'appel à la générosité du public**

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais engagés pour les actions de promotion et d'appel à la générosité, sous forme de mailings, et aux frais de gestion du traitement des dons :

- Conception des campagnes ;
- Rédaction et conception des mailings ou autres documents d'appel ;
- Frais d'envoi ;
- Frais de tenue et de mise à jour des fichiers de donateurs ;
- Campagnes de publicité institutionnelle ou spécifique ;
- Traitement des dons, etc.

Dans le cadre de cet objet, l'association organise des campagnes d'information et de mobilisation qui comportent des demandes de dons. Il est donc délicat d'opérer une ventilation nette entre dépenses opérationnelles et coûts directs d'appel à la générosité, du fait de ce mode de fonctionnement.

En 2009, l'association a concentré ses efforts et ses ressources sur la défense des citoyens face aux dérives de la politique de sécurité et de répression routière. Elle a, dans ce but, créé une section distincte, par Conseil d'administration du 20 mars 2009, intitulée Ligue de Défense des Conducteurs.

En 2011, la section « défense des conducteurs » représentait comme en 2010 100 % de l'activité de l'association. C'est la raison pour laquelle, au cours de l'exercice 2011, il est apparu plus cohérent aux membres dirigeants, compte tenu de l'activité principale de l'association, de modifier la dénomination du nom de l'association en « Ligue de défense des conducteurs ». L'association conserve ainsi son sigle LDC. La modification de l'objet social place la défense des conducteurs en tête sans pour autant s'interdire d'intervenir dans d'autres domaines suite à des dysfonctionnements et dérives de l'Etat et de son administration.



Ainsi le conseil d'administration et l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2011 ont décidé de modifier le nom de l'association en « Ligue de Défense des Conducteurs » et de compléter son objet social en mettant en priorité la défense des conducteurs.

### **2.1.3. Frais de fonctionnement**

Cette rubrique des emplois est constituée par les frais administratifs généraux en personnel, locaux, achats de fournitures, frais de déplacements, dépenses de fonctionnement, impôts et taxes, etc.

### **2.1.4. Ventilation des frais de personnel**

La ventilation des frais de personnel est fondée sur une étude de suivi du temps passé par chaque membre du personnel dans les tâches qui lui incombent.

## **2.2. Règles et méthodes relatives aux postes de ressources**

### **2.2.1. Dons manuels**

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

### **2.2.2. Legs**

L'association n'est pas habilitée à recevoir des legs.

### **2.2.3. Subventions**

L'association est indépendante de tout organisme public, de toute formation politique, syndicale ou professionnelle. Pour garantir cette indépendance, l'association s'interdit de recevoir des subventions publiques.

### **2.2.4. Autres produits**

Il peut s'agir de cotisations versées par les membres dirigeants de l'Association et de produits financiers.

Aux fins de réaliser son objet social et de diffuser les informations par tous canaux permettant de toucher le plus grand nombre, l'association peut procéder à la location de son fichier d'adresses.

### **2.2.5. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires**

L'Association ne bénéficie pas de bénévolat valorisable dans les comptes de l'Association.